CONFERENCE
pour la
COMMUNAUTE POLITIQUE EUROPEENNE

Secrétariat

Rome, le 30 septembre 1953
CIR/CD/Doc.4

COMITE DE DIRECTION

Questions posées par la Délégation italienne en vue de la séance commune avec le Groupe de Travail de l'Assemblée ad hoc

1. MM. les Parlementaires estiment-ils qu'après les premières élections à la Chambre des peuples, qui aurait lieu sur la base de lois électorales nationales, il serait opportun d'adopter une loi électorale commune ?

2. Pour quelles raisons MM. les Parlementaires ont-ils proposé l'institution d'un Sénat élu au lieu d'un Sénat composé de représentants des Gouvernements et non des Parlements ?

3. Que pensent MM. les Parlementaires de la composition de la Chambre des peuples au cas où le Sénat devrait être composé selon le principe de parité ?

4. Comment MM. les Parlementaires envisagent-ils l'intégration des Communautés existantes (C.E.C.A. et C.E.D.) dans la nouvelle Communauté politique, notamment en ce qui concerne les organes exécutifs ?

340f/53 ine/mw

D. G. v. H. & N.
mw 7/10

© Collectie Griffiths (Universiteit Leiden) inv.nr. None
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/G01349